



Réseau départemental Parentalité 34

Présentation



www.parentalite34.fr



I. Le contexte historique

Le soutien à la parentalité au plan national

- Conférence sur la famille – 12 juin 1998
- Circulaire DIF/DAS/DPM n° 99/153 du 9 Mars 1999
- Création des REAAP : Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- Elaboration de la charte nationale des REAAP

Les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Qu'est ce que c'est ?

- Un réseau au niveau de chaque département
- Un dispositif qui finance des actions
- Une charte depuis 1999

Autres dispositifs de soutien à la parentalité

- **LAEP** : Lieu d'accueil enfants – parents (1996)
- **CLAS** : Contrat local d'accompagnement à la scolarité (2000)
- **MF** : Médiation familiale (2006)
- **PIF** : Point infos familles (2004)

Poursuite de la politique de soutien à la parentalité

- **Création** du Comité National de Soutien à la Parentalité en novembre 2010

Instance interministérielle placée sous l'égide du ministre chargé de la famille

- **Objectifs :**
 - Coordonner l'ensemble des dispositifs d'appui à la parentalité
 - Se décliner dans les départements

La Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022

Le Fond National de Soutien à la Parentalité

- Volet 1: Financement des actions parentalité mises en œuvre dans le cadre des réseaux parentalité REAAP
- Volet 2: Structuration de la politique parentalité sur les territoires via le financement de la mission d'animation parentalité
- Volet 3: Soutien financier au fonctionnement de lieux ressources dédiés au soutien à la parentalité

Déclinaison au plan départemental

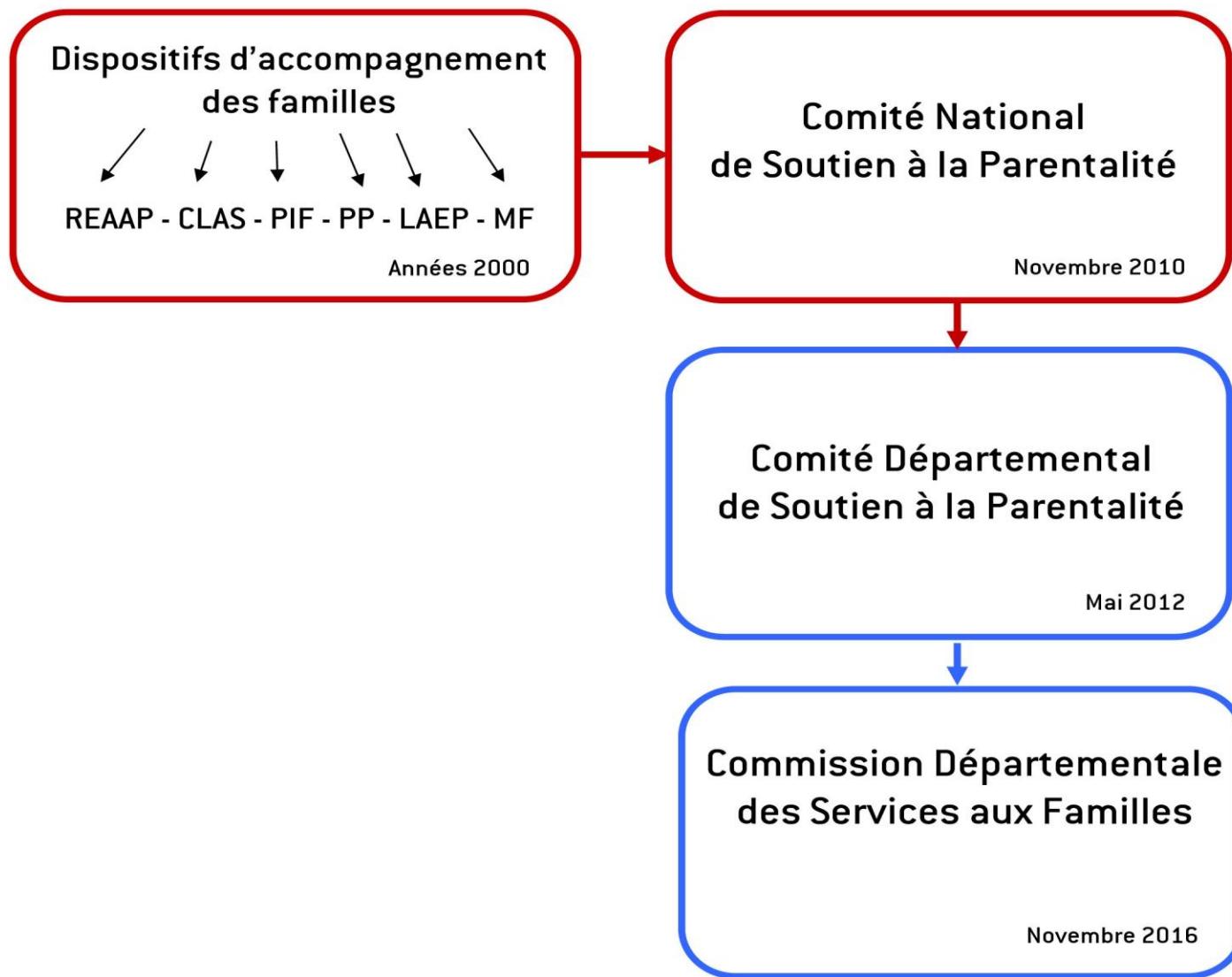
Dans l'Hérault en 2012 : création d'un Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP)

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDSC)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF Hérault)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA LR)
- Conseil Départemental (CD Hérault)
- Education Nationale, Ministère de la Justice, Centre d'Information sur les Droits de la Femme et de la Famille.

Déclinaison au plan départemental

En 2016 : ce Comité est intégré dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), avec de nouveaux dispositifs :

- **Espaces rencontre**
- **Services à domicile**





II. Le réseau parentalité dans l'Hérault

Le réseau départemental « Parentalité 34 »

Dans l'Hérault, à partir du REAAP existant, le CDSP a impulsé la création du **Réseau Parentalité 34**.

Il s'est appuyé sur les réseaux déjà existants sur le plan local :

- Réseau Santé Béziers Méditerranée
- Réseau Parentalité du Lunellois
- Réseau Parentalité Prés d'Arènes (Montpellier)
- Commission Parentalité du réseau Pailladin (Montpellier)

Parentalité 34 est un réseau en développement permanent.

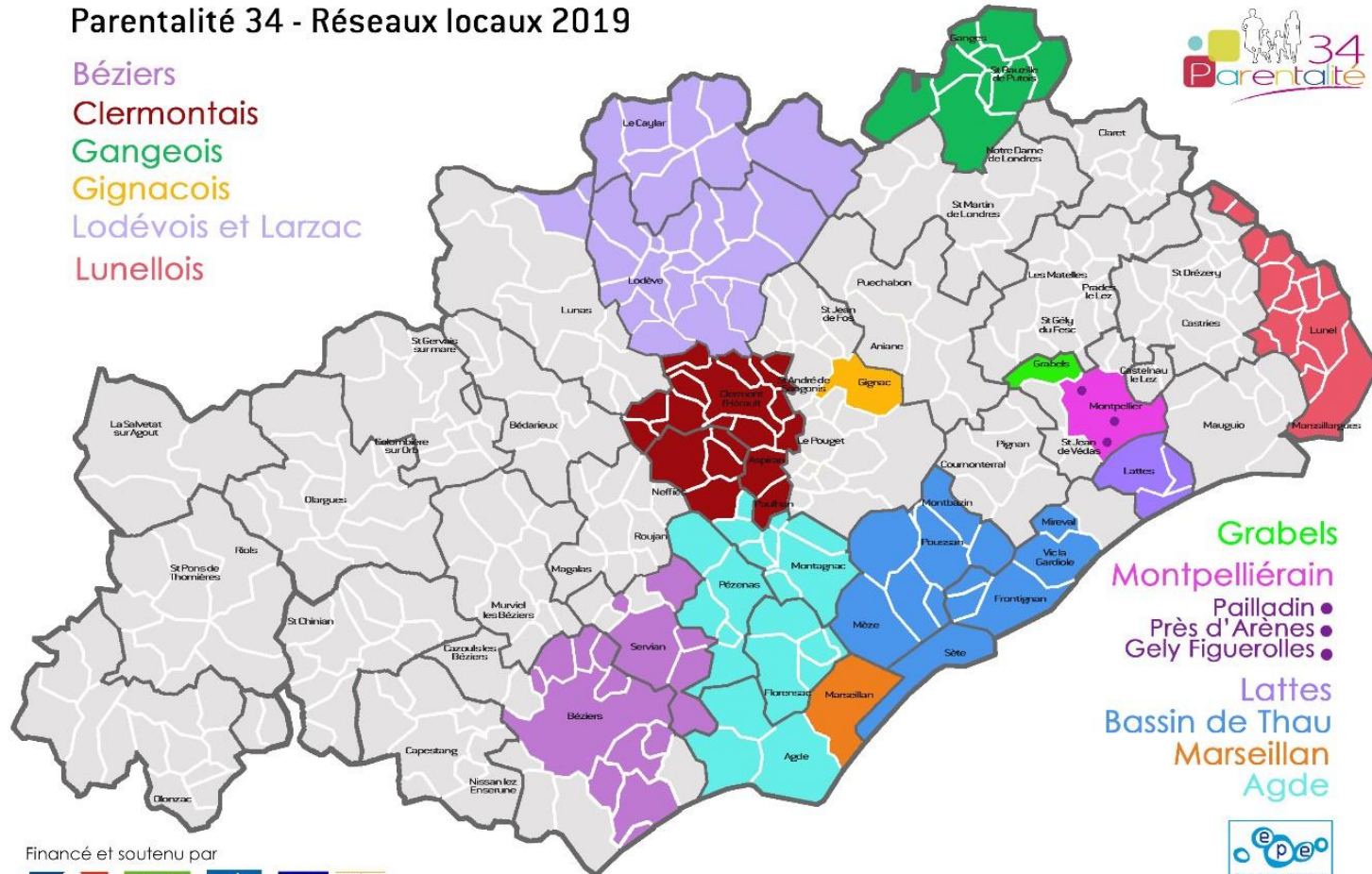
Peu à peu de nouveaux réseaux locaux se sont constitués.

Répartition géographique des réseaux locaux

Parentalité 34 - Réseaux locaux 2019



- Béziers
- Clermontais
- Gangeois
- Gignacois
- Lodévois et Larzac
- Lunellois



Financé et soutenu par



Le réseau « Parentalité 34 » pour :

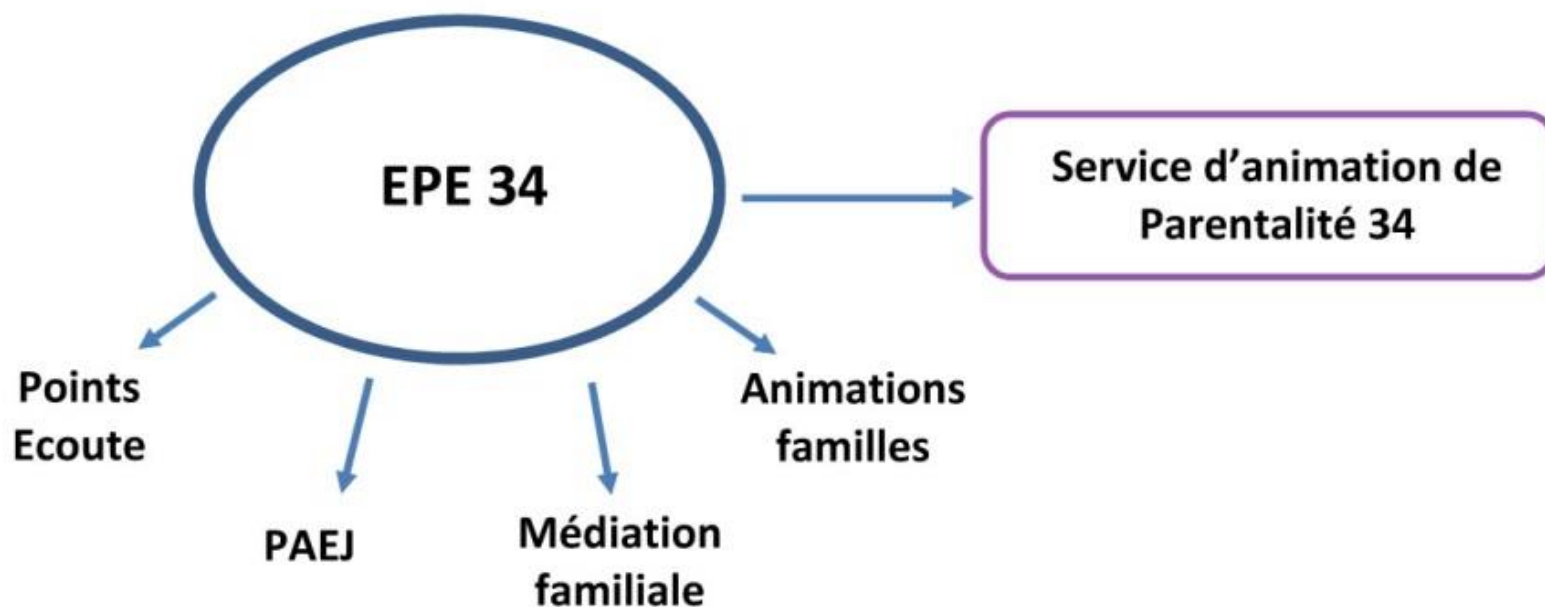
- Permettre l'interconnaissance entre les acteurs afin
 - D'améliorer les réponses faites aux parents
 - D'initier de nouveaux projets adaptés aux besoins de chaque territoire
- Associer les parents, les valoriser dans leur rôle et faciliter leur accès aux dispositifs
- Favoriser la coopération entre parents et professionnels

L'animation du réseau « Parentalité 34 »

Pour faire vivre ce réseau, un service d'animation a été mis en place :

- composé de 3 animateurs à temps partiel
- piloté par la Commission Départementale des Services aux Familles (CDSF)
- confié à l'association Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault (EPE 34)

Le service d'animation de Parentalité 34



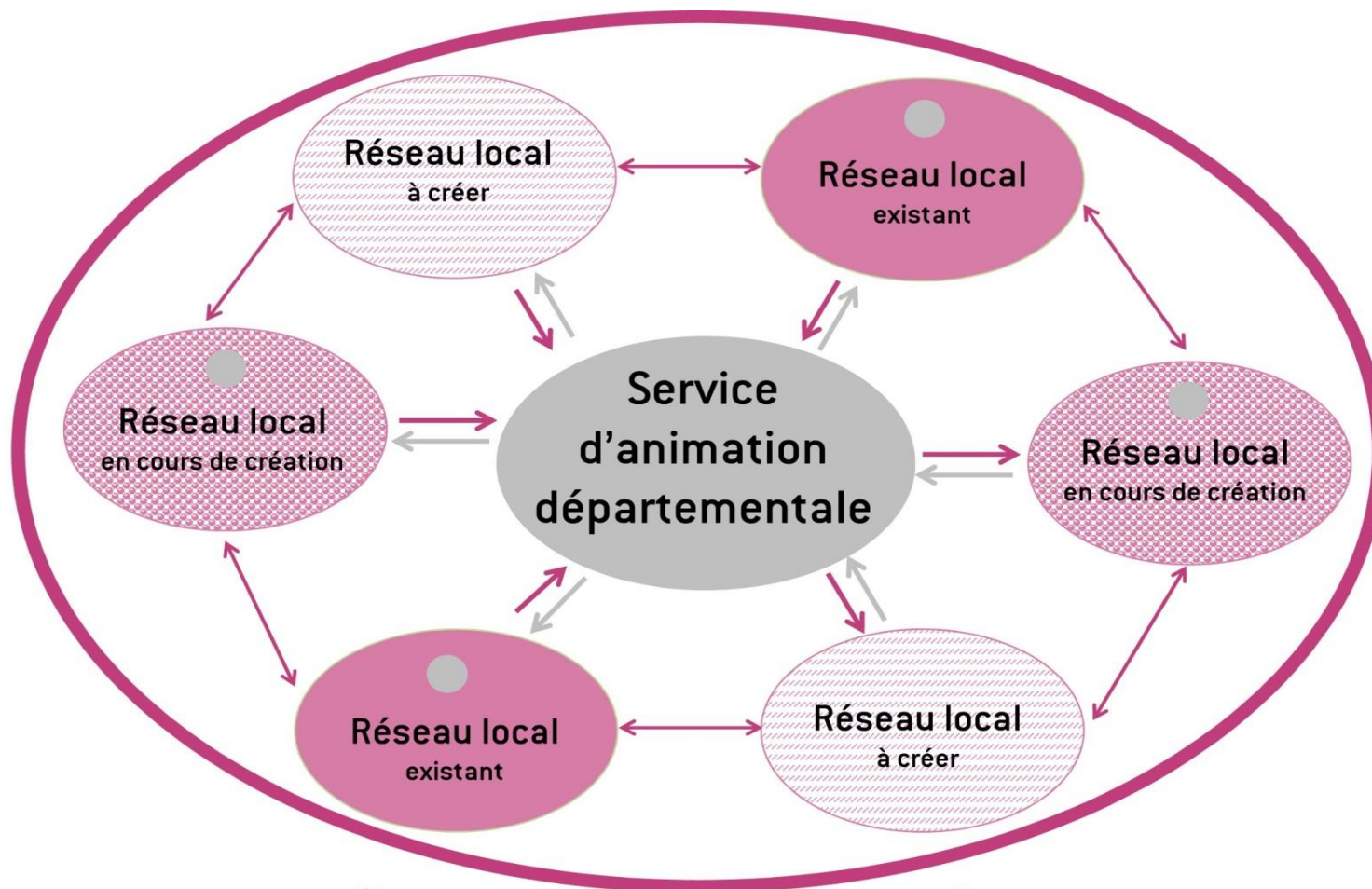
L'animation départementale c'est :

- Soutenir, coordonner, et développer les Réseaux Parentalité locaux
- Organiser une journée départementale parentalité
- Mettre à disposition des ressources (site internet, local et équipe d'animation)

Outils de l'animation départementale

- **Un site internet** pour les professionnels du soutien à la parentalité, pour les parents : un annuaire, une rubrique « actions », un agenda
- **Des réunions avec les référents de réseaux parentalité du département**
- **Une journée départementale** : espace de rencontre et de réflexion
- **Une participation ponctuelle aux réseaux locaux existants**
- **Un appui méthodologique aux réseaux émergents**

Articulation avec les réseaux locaux



● Animation locale

Réseau Parentalité 34

A qui s'adresse Parentalité 34 ?

- Acteurs associatifs
- Professionnels de l'intervention sociale, de l'éducation, de la santé
- Parents
- Elus, coordonnateurs, agents des collectivités territoriales

Définition de la parentalité validée par le Comité de soutien à la parentalité le 10 novembre 2011

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.

C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte/ enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives et culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Qu'est-ce qu'une action de soutien à la parentalité ?

- C'est une action de prévention qui va permettre à la relation parent - enfant de s'épanouir. Elle concerne tout type de parent, et des enfants de tous âges.
- C'est une action qui s'inscrit dans une cohérence éducative entre les parents, les différents professionnels de l'enfance et les institutions.
- Il s'agit de soutenir la fonction parentale, de contribuer à rendre acteurs les parents dans l'éducation de leurs enfants, en renforçant leurs ressources propres.

L'adhésion au réseau « Parentalité 34 »

Faire partie du réseau, c'est :

- Appliquer les principes de la charte nationale des REAAP
- Appartenir à un collectif reconnu, interlocuteur des décideurs
- Participer à la dynamique locale, et départementale
- Partager les connaissances et les savoir-faire
- Figurer dans l'annuaire du site internet

L'adhésion au réseau est gratuite